

Concours externe et troisième concours de recrutement des professeurs des écoles

Session 2017

Epreuves écrites d'admissibilité

Rapport du jury de l'épreuve écrite de français (Académie Aix-Marseille)

Rapport rédigé par Anne Guerpillon, IA-IPR de Lettres et Jean-Jack Grenet, IEN

Réf : arrêté du 19 avril 2013

L'épreuve de français du CERPE, session 2017, a eu lieu le jeudi 20 avril, les corrections, sur site, les 2, 3 et 4 mai. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur ou d'un enseignant (ou conseiller pédagogique) du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège).

Quelques chiffres :

Pour cette session 2017, 580 postes sont offerts dans l'académie d'Aix-Marseille (559 au concours externe, 21 au troisième concours).

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque, au concours externe, 1498 candidats se sont présentés sur 3659 candidats inscrits (soit 59% d'absents) et, au troisième concours, 179 candidats se sont présentés sur 738 inscrits (près de 75% d'absents).

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe : la moyenne est de 21,4 /sur 40 (en 2016 : 19,71 sur 40), soit 10,7 sur 20 (en 2016, 9,85 sur 20).
- Troisième concours : la moyenne est 19,7 sur 40 (en 2016, 17,79 sur 40) soit 9,85 sur 20 (en 2016, 8,89 sur 20).

Le jury d'admissibilité, réuni le 10 mai 2017, a fixé la barre d'admissibilité à 44 sur 80 (moyenne des épreuves de français et de mathématiques) pour le concours externe, ce qui donne 897 admissibles et à 42 sur 80 pour le troisième concours, ce qui donne 44 admissibles.

Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour une préparation efficace à ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure quatre heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté : « L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise en trois parties :

- La première partie est une question relative à un corpus de textes proposés qui est notée sur 11 points. Cette année la question était :

« **Vous analyserez la façon dont les textes du corpus questionnent la relation entre monstrosité et humanité.** »

Texte 1 : Chrétien de Troyes, *Yvain ou le chevalier au lion* (date approximative 1177), L'Ecole des loisirs.

Texte 2 : Jean Racine, *Phèdre* (1677), Acte V, scène 6, v. 1507-1550, Bordas.

Texte 3 : Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris* (1831), Livre huitième, Folio classique Gallimard.

Texte 4 : Eugène Ionesco, *Rhinocéros*, Acte III, Gallimard

- La deuxième partie porte sur la connaissance de la langue et est notée sur 11 points également : cette année les questions portaient sur un exercice sur le lexique et la compréhension de texte ; il fallait aussi identifier, dans un extrait du texte 2, les formes et les fonctions des pronoms personnels et en proposer un classement pertinent. Il fallait encore analyser et justifier l'orthographe des terminaisons en [e] soulignées dans un passage du texte 1. Enfin la dernière question portait sur l'analyse des temps des formes verbales conjuguées dans un extrait du texte 4.

- La troisième partie, notée sur 13 points, est une analyse critique à partir de supports pédagogiques. Cette année, étaient proposés un corpus de ressources constitué par un enseignant à partir de la banque de ressources éducatives Digitech, une reproduction d'un album de bande dessinée et deux fiches de travail destinées aux élèves dont la seconde comprend une production d'écrit.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat. Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée de d'In IEN, d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré, de deux professeurs du second degré et d'un IA-IPR de Lettres a établi un barème plus précis pour chacune des questions.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Cette session 2017 marque un progrès de la moyenne à l'épreuve de français tant pour le concours externe (+ 0,9) que le troisième concours (+ 1) : cette amélioration témoigne de l'effort entrepris par les candidats et de la qualité de leur préparation.

L'examen de chacune des questions pourra donner aux futurs candidats des pistes de travail afin d'éviter les erreurs les plus courantes et les plus pénalisantes.

Si les bonnes copies, en nombre satisfaisant, doivent être saluées, il convient également d'alerter les futurs candidats sur des défauts qui peuvent mener à une élimination: il faut rendre des copies qui soient lisibles, pour ce qui relève de la graphie comme de la correction de la langue (syntaxe et orthographe). Les 5 points réservés à l'évaluation de la langue ont été répartis de la manière suivante : 2 points pour l'orthographe, 2 points pour la correction syntaxique, 1 point pour la précision et la richesse du vocabulaire. Ces points étaient attribués si l'expression était jugée sans reproche par les correcteurs. Mais une copie dont une orthographe trop hésitante, une syntaxe approximative, une graphie peu lisible rendent la lecture difficile est évidemment sanctionnée plus gravement comme il semble naturel quand il s'agit du recrutement de professeurs qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

Il importe également de ne pas céder à certaines modes langagières et à un jargon inutile qui ne peut que générer des phrases creuses ou incompréhensibles. Quelques candidats ont par exemple choisi cette année une approche « pseudo-philosophique » pour traiter de manière confuse et peu pertinente la première partie du sujet : les correcteurs ont été irrités de l'emploi d'un jargon pédant qui n'a pas suffi à masquer la superficialité de l'analyse ni l'absence de réelle confrontation des textes. Nous conseillons vivement aux futurs candidats de veiller à une ponctuation et une mise en page (écrire une ligne sur deux sur les copies à petits carreaux est recommandé par les correcteurs) qui rendent aisée la lecture des copies.

Le seuil d'admissibilité permet cependant d'offrir à un nombre important de candidats la possibilité de passer les épreuves orales : celles-ci joueront pleinement leur rôle pour la sélection finale et le jury se réjouit de trouver dans ce concours exigeant un nombre non négligeable de copies prometteuses.

Première partie : question relative aux textes proposés

Le corpus retenu cette année regroupe des textes dans une approche plus nettement littéraire que celui de l'année précédente, lequel proposait une approche plus culturelle en interrogeant la fonction du musée. Nous voulons rappeler aux candidats que ce concours vise à évaluer « leur capacité à analyser et comprendre des textes » et à mesurer leur bagage dans le domaine des savoirs et de l'analyse littéraires. On peut donc s'étonner qu'un candidat qui veut devenir professeur des écoles ignore jusqu'au nom de Chrétien de Troyes qu'il appelle parfois M. de Troyes ou dont il comprend qu'il est « un Chrétien habitant Troyes ». Dans telle autre copie, la référence du candidat qui évoque Quasimodo n'est malheureusement pas Victor Hugo mais Walt Disney...

Les correcteurs soulignent souvent les efforts faits par les candidats pour organiser leurs productions et répondre aux exigences premières de l'exercice : présence d'une introduction avec rappel des textes, développement, conclusion. Toutefois, malgré les précisions apportées dans tous les rapports précédents, des candidats n'intègrent toujours pas les quatre textes dans leur analyse. Quelques-uns se contentent encore d'une juxtaposition de citations qui ne saurait tenir lieu de l'analyse ni de la réflexion exigées dans cette 1^{ère} partie de l'épreuve. D'autres persistent à confondre analyse et effets de catalogue.

Rappelons que l'introduction doit présenter, non pas seulement citer, tous les textes, sans nécessairement préciser tous les détails (traducteur, édition, tome, pages...) et qu'on attend des candidats qu'ils soulignent le titre des œuvres dès qu'ils convoquent celles-ci dans leur introduction puis dans la suite de leur développement. L'introduction doit également comporter l'annonce du plan qui sera effectivement suivi. Elle est aussi le lieu de la reprise de la question et de la problématisation du sujet ; il convient d'éviter les lieux communs ou les développements trop généraux.

Mais un plan parfois prometteur ne suffit pas, il s'agit ensuite de ne pas s'en tenir à paraphraser le contenu de chacun des textes, quelquefois de manière partielle voire à contresens : les candidats ont souvent mal compris le texte de Ionesco et ont aussi fait un contresens de lecture sur le texte de Chrétien de Troyes en faisant d'Yvain un monstre parce qu'il choisit de sauver le lion plutôt que le serpent. On peut ici regretter encore qu'une culture insuffisante ne permette pas à certains candidats de s'appuyer sur une symbolique culturellement bien ancrée pour analyser ces textes ou qu'une approche vraiment trop naïve conduisent certains à faire d'Hippolyte et d'Yvain des héros monstrueux « car ils tuent des bêtes »... On constate encore que nombre de candidats transforment le couple monstruosité/humanité en celui de beauté/laideur ou assimilent la monstruosité à l'animalité. On appelle donc ceux-ci à veiller à la rigueur ainsi qu'à la cohérence de leur propos.

Afin d'analyser « *la façon dont les textes du corpus questionnent la relation entre monstruosité et humanité* », il était donc indispensable de bien prendre en compte le substantif « *relation* » qui impose aux candidats de trouver une problématique propre à tisser des liens entre humanité et monstruosité. Relèvent dès lors du hors sujet les développements qui envisagent successivement et uniquement l'humanité puis la monstruosité. On ne saurait trop insister pour que les candidats prennent le temps d'une lecture attentive et analytique des termes du sujet avant de se lancer dans la rédaction de leur analyse. On note toujours la difficulté qu'ils éprouvent à définir une problématique : les problématiques les plus intéressantes ont axé la

réflexion sur le « choix » du héros ou les « actes » qui élèvent à une réelle humanité, sur ce qui constitue l'acte héroïque face à l'acte monstrueux. Le plan suivant pouvait être adopté : la relation d'opposition et d'altérité entre monstruosité et humanité que la confrontation des textes permet d'exhiber pouvait d'abord être analysée, puis pouvait aussi être étudiée la relation complémentaire qui s'établit entre les figures du monstre et celle du héros et plus largement de l'homme ; les textes du corpus soulignent aussi, ce qui pouvait constituer une troisième partie, la réversibilité de cette relation monstre/humain, le monstre pouvant être humanisé et aussi devenir un héros, tel Quasimodo dans le texte 3 ; le texte de Ionesco ouvre alors des perspectives intéressantes, puisqu'après la tentation de devenir monstrueux dans un monde de rhinocéros, c'est finalement le choix de l'humanité que fait Béranger, rejetant ainsi la réversibilité de la monstruosité et de l'humanité. On a trouvé d'autres plans parfaitement recevables : quelques candidats ont ainsi habilement cherché à dessiner une évolution d'Yvain à Béranger, recherche qui les a conduits à questionner réellement la relation entre humanité et monstruosité. Tel autre candidat s'est d'abord interrogé sur la place de l'apparence dans la monstruosité pour ensuite se demander comment l'homme se positionne face à ce qu'il définit comme monstrueux. Un autre encore s'est d'abord intéressé « aux sentiments divers provoqués par l'irruption de la monstruosité » puis a questionné « la frontière laissée ouverte dans les textes du corpus » entre monstruosité et humanité. Des plans en deux parties ont été le plus souvent adoptés : l'opposition de l'homme et du monstre a dans ce cas généralement constitué une première partie, laquelle a ensuite laissé place à la remise en question de cette opposition, le monstre pouvant devenir humain.

Certains détails formels, il faut le rappeler, ont leur importance : il faut citer les œuvres et ne pas seulement les numéroter, souligner leur titre ; il faut citer les textes entre guillemets, non entre parenthèses ; il est inutile de donner des titres aux parties du développement : ce sont les transitions qui doivent indiquer à quelle étape du développement se trouve le lecteur ; les paragraphes (et les alinéas !) facilitent également ce repérage.

Trop de candidats ne maîtrisent pas encore l'exercice de synthèse de documents qui leur est demandé et ne font pas dialoguer les textes entre eux. On voudrait ici leur rappeler, une nouvelle fois, l'importance de la confrontation et de la mise en résonance des textes du corpus dans un développement cohérent et articulé.

On note des écarts importants en matière de compétences rédactionnelles et de maîtrise de la langue. Les correcteurs, soucieux de recruter des professeurs qui seront en mesure de mener un véritable apprentissage de la langue et de l'écrit, ont été très sensibles aux qualités d'écriture présentes dans certaines copies et les ont valorisées. Nous voudrions enfin évoquer un dernier point de vigilance : cette première partie a parfois été traitée avec finesse et intelligence mais au détriment des autres parties rapidement traitées voire négligées. A l'inverse, certains candidats n'ont pas traité cette première partie ou n'ont qu'ébauché une introduction plus ou moins achevée. Quel que soit le cas de figure, ces candidats prennent le risque d'obtenir une note éliminatoire pour avoir mal géré leur temps et mal équilibré leur travail. Les seules parties traitées étaient pourtant souvent encourageantes...

Deuxième partie : connaissance de la langue

C'est sans doute la partie de l'épreuve qui demeure la plus problématique pour de nombreux candidats alors que le niveau attendu correspond à celui exigé à la fin du collège : un même constat avait été dressé en 2015 et en 2016.

Nous voudrions d'abord encourager les candidats à faire preuve d'une plus grande efficacité dans la présentation de leurs réponses, pour en faciliter la lisibilité et pour gagner du temps. Les correcteurs ont apprécié l'initiative de certains qui ont choisi de construire des tableaux, en particulier pour répondre à des questions qui demandaient un classement. Il est par ailleurs inutile de perdre du temps à recopier de façon exhaustive l'énoncé des questions. Les candidats doivent y répondre en allant à l'essentiel et en se limitant à ce qu'on leur demande : il n'était par exemple pas demandé de justifier les synonymes dans la première question, ce que plusieurs candidats ont pourtant fait.

Revenons maintenant sur les insuffisances dans le domaine de la maîtrise de la langue :

- de manière surprenante, le premier exercice relevant du lexique et de la simple compréhension de texte a été inégalement réussi et certaines réponses comme celles qui proposent comme synonyme de « montagne humide » le nom « volcan » ou telle autre qui propose « cavaliers marins » comme synonyme du nom « coursiers » ont laissé les correcteurs perplexes sur le niveau de compréhension de ce texte classique chez certains candidats.
- le traitement des questions de grammaire qui suivaient révèlent des lacunes importantes dans la formation initiale de nombre de candidats dans ce domaine :

- les formes et les fonctions des pronoms personnels ont rarement été toutes relevées et correctement identifiées. On confond très fréquemment les pronoms personnels et les déterminants, on fait figurer les pronoms relatifs dans la liste des pronoms personnels, des GN sont repérés comme des pronoms... Les classes grammaticales sont ainsi mal maîtrisées. Quant aux fonctions de ces pronoms telles que les candidats les ont identifiées, elles ont déconcerté les correcteurs : certains ignorent qu'un pronom personnel peut être CV-COD ou CV-COI et les pronoms indirects « lui » et « leur » sont particulièrement maltraités. Le classement demandé a été inexistant ou peu pertinent. On attendait, conformément à ce que proposent les grammaires universitaires, un classement en pronoms qui présentent des formes conjointes ou disjointes, les rares candidats qui connaissent ce classement ont été valorisés. Les correcteurs ont accepté un classement par fonctions à la condition que celles-ci aient été identifiées avec rigueur.
- les réponses doivent être complètes pour que le candidat obtienne les points prévus au barème : la justification de l'orthographe d'un certain nombre de terminaisons en [e] devait ainsi être suffisamment précise et expliquée avec la terminologie grammaticale qui convient. On ne peut en effet accepter qu'un candidat au CRPE ne puisse identifier un adjectif épithète, qu'il confonde un verbe à l'infinitif avec un participe passé ou qu'il ne fasse pas la distinction entre un nom et un verbe.
- On ne demandait pas, à la question 4, de relever les occurrences des formes verbales, ce que certains ont tout de même fait ; en revanche, on attendait que les candidats ne prennent pas un conditionnel pour un futur ou un subjonctif. Les valeurs des temps ont souvent été confondues avec l'aspect ou évoquées en visant l'exhaustivité là où les valeurs en contexte seules étaient attendues.

On le voit, les connaissances souvent insuffisantes des candidats et les erreurs qu'ils font sur des notions de base s'avèrent particulièrement inquiétantes et inacceptables : comment enseigner la langue de manière réflexive et active, comme le préconisent les nouveaux programmes des cycles 2 et 3, lorsqu'on maîtrise aussi peu les savoirs à transmettre ? Nous avons grand plaisir cependant à féliciter certains candidats pour la rigueur de leurs analyses sur la langue, lesquelles traduisent le sérieux et l'efficacité d'une préparation manifestement bien conduite et nous nous réjouissons qu'ils puissent être bientôt en situation d'enseigner la langue aux jeunes élèves, avec les meilleures chances d'y parvenir. Comme l'année dernière, nous engageons les candidats à la fréquentation régulière d'une grammaire universitaire de référence, ce qui constitue le seul moyen d'atteindre la maîtrise souhaitée.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

Le jury, comme en 2016, conseille vivement aux candidats de prendre le temps de lire très attentivement les documents soumis à leur réflexion et les mots-clés des consignes qui les accompagnent : ainsi, pour la première question qui consistait à décrire le corpus réuni par l'enseignant et les sélections qu'il a effectuées, de nombreux candidats ont analysé les documents (ce qui n'était pas attendu) ou n'ont pas distingué le corpus et la production de l'élève, voire les ont même confondus. D'autres n'ont décrit ni les choix (ou se sont limités à ceux-là), ni les abandons. Or la démarche d'un enseignant consiste bien, une fois les ressources repérées, en une sélection impliquant que certains supports sont retenus et d'autres écartés. Cette première question devait permettre au candidat de repérer notamment que le sujet (héros, héroïnes et personnages) était conservé et la gravure (Ulysse et ses compagnons) utilisée alors que la bande dessinée devenait un support oral.

Par ailleurs, si cette partie de l'épreuve se fonde sur une connaissance des programmes et plus largement, des recherches actuelles en didactique, aucun discours théorique n'est évidemment attendu : le candidat doit adapter ses connaissances au contexte proposé. Ainsi, il évitera des développements hors sujet : le jury a constaté que la question 2 sur les compétences traitées dans la séance a souvent donné lieu à la rédaction de longues listes dont les contenus étaient parfois très éloignés du corpus proposé. Les compétences mentionnées devaient l'être en référence aux programmes : les jurys attendaient évidemment que le candidat se réfère aux programmes de 2015 mais ont toléré, pour cette année encore, que la formulation se rapporte aux programmes de 2008.

Les questions 3 et 4 interrogeaient le candidat sur sa perception des activités proposées par l'enseignant (*Quel regard portez-vous sur les choix d'exploitation des ressources et les propositions d'activités ?*) et de la production rédigée par un élève (*Quelle analyse faites-vous ...au regard de la consigne d'écriture ?*) : il s'agissait de faire preuve d'un regard critique. Or plusieurs copies s'en tiennent à un simple descriptif sans analyse. D'autres candidats, plus pertinents, envisagent des éléments positifs mais hésitent à relever des points à améliorer. Ainsi, ils citent (question 3) la mobilisation de plusieurs compétences, la référence à des thèmes de culture littéraire et artistique ou l'attention portée par l'enseignant à l'explicitation de la

démarche. Toutefois, bien peu ont noté que les activités de lecture d'image et d'écoute ne permettaient pas une compréhension fine, que la lecture oralisée d'une bande dessinée ne peut en restituer la subtilité ou que l'activité d'écriture ne sollicite pas l'imagination de l'élève. Pour la question 4, le jury a toutefois apprécié chez plusieurs candidats, une évaluation de la production de l'élève fondée sur une connaissance détaillée des attendus des programmes et sur une juste analyse du contenu de cette rédaction, qui témoignent de compétences d'un futur enseignant.

Un rapport de jury a le tort souvent de pointer les difficultés, les erreurs, les ignorances plutôt que les réussites. Les correcteurs ont pourtant aussi eu le bonheur quelquefois de lire des copies remarquables. Nous voudrions rappeler pour finir que ce concours exige une préparation minutieuse, cette épreuve de français en particulier : les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent la langue française et possèdent de cette langue les connaissances requises pour être capables, sous peu, de l'enseigner.